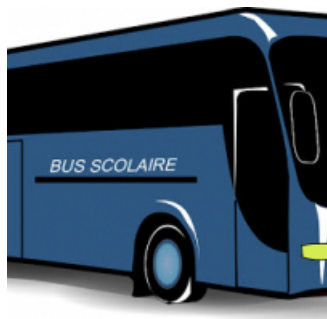
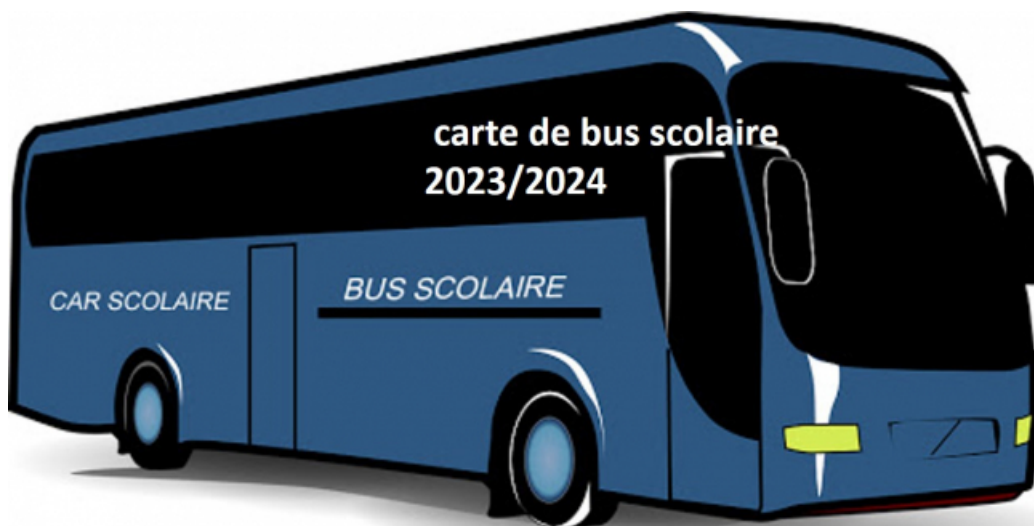


Carte de bus scolaire 2024/2025

ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/PortailUsager/Horaire/



Infos pratiques

I Les conditions à remplir :

1. Résider dans le Val d'Oise dans l'une des 24 communes du SITE: une seule adresse de domicile peut être retenue
2. Etre âgé de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription
3. Suivre un enseignement du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
4. Etre scolarisé avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire
5. Etre domicilié à 3 Km ou plus de l'établissement de scolarisation

Les élèves des départements voisins ainsi que ceux domiciliés sur des communes non adhérentes au SITE ne peuvent prétendre au titre de transport. La carte Scol'R est attribuée aux élèves de second cycle (collège et lycée jusqu'au BAC). Les élèves post BAC (BTS et autre) et âgés de moins de 21 ans peuvent bénéficier de la carte Scol'R mais au tarif avant déduction des participations soit d'un montant de 941,64 €.

II. Participation des familles :

Coût de la carte avant la subvention de la région et du département :

1/Jusqu'au 30 juillet, la participation des familles s'élève à **103,52 € + 10,00 € de frais de dossier, soit 113,52 €**

2/ Passé ce délai, les frais de dossier sont majorés de 20,00 €, soit une participation des

familles de 133,52 €

3/ Ile de France Mobilités a mis en place un tarif « junior », pour les enfants de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année en cours, d'un montant de 24,00 € ; les frais de dossiers de 10,00 € ainsi que la majoration pour dossier tardif restent appliqués et majorent le montant initial. Une pièce d'identité de l'enfant devra être transmise au SITE pour toute délivrance d'une carte au tarif « junior ».

4/ Quelle que soit la date d'inscription, aucun prorata ne sera appliqué

III. Mode d'inscription : deux modes d'inscription sont proposés

a) Inscription et paiement en ligne sur le site internet (à privilégier)

Une inscription en ligne pourra s'effectuer dès le 19 juin sur le site suivant :

<http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription>

b) Le formulaire papier

Le formulaire, dûment rempli doit être retourné à l'adresse suivante : SITE, 45 Grande Rue 95290 L'ISLE ADAM, accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de RR frais transports SITE (pour traiter les demandes plus rapidement, le chèque doit être accroché sur le devant du formulaire).

Le paiement en espèces peut se faire avec l'appoint, au Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves

Quel que soit le mode d'inscription choisi, veillez à bien renseigner vos adresse mail et numéros de téléphone qui nous sont utiles pour vous transmettre des informations concernant des problèmes de météo, de modification d'horaires... et ce même en cas de renouvellement, les données des années précédentes étant systématiquement détruites.

c) Le dépôt des demandes de cartes

Le SITE sera ouvert du 19 juin au 25 août le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ainsi que le vendredi matin de 9h00 à 12h00 aux adresses suivantes :

- Centre Social - 7 rue Chantepie Mancier à L'Isle Adam du 19 juin au 6 juillet.
- Centre Social - 4 rue Dambry à L'Isle Adam du 7 juillet au 13 juillet
- « Le Castelrose » 1 avenue de Paris à L'Isle Adam à partir du 19 juillet jusqu'au 25 août.

Attention la permanence de mercredi 5 juillet est déplacée à lundi 3 juillet aux mêmes horaires

À compter du 28 août, une permanence se tiendra chaque mercredi de 14h00 à 17h00 au Castelrose.

En dehors de ces permanences, le service du SITE sera indisponible au public.

Pour nous joindre, merci de privilégier l'adresse mail suivante : site@ville-isle-adam.fr

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées. Si l'adresse mail ou le téléphone sont renseignés, un message vous sera transmis. Dans le cas contraire, la demande restera en attente.

Documents

[Carte scolaire circuit scolaire 2023 2024](#)

Liens utiles

[Site web Ile de France](#)

[Site web Ceobus](#)

[Port de la ceinture obligatoire dans les cars scolaires](#)

Contact

Syndicat Intercommunal de Tranports d'Elèves
des secteurs scolaires de Beaumont sur Oise et l'Isle-Adam

Siège : Mairie de l'Isle Adam

Tél : 01 34 08 19 76

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les transports sont assurés par les cars Ceobus